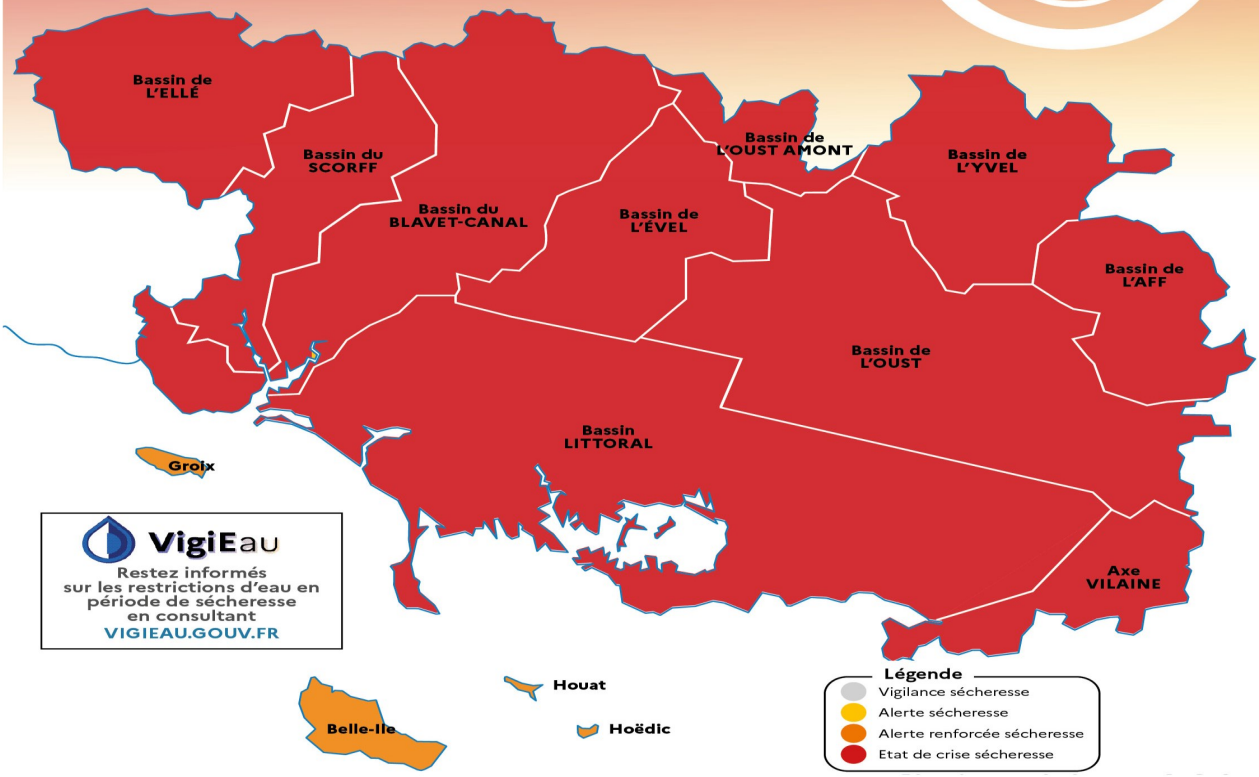
Point de situation
SÉCHERESSE
dans le Morbihan

au 2 septembre 2026



VigiEau
Restez informés sur les restrictions d'eau en période de sécheresse en consultant
VIGIEAU.GOUV.FR

Le préfet a décidé, à l'issue du Comité de gestion de la ressource en eau qui s'est tenu le mercredi 2 septembre, ***de maintenir l'ensemble des zones de gestion continentales du département du Morbihan en crise, le niveau le plus élevé de gestion de la sécheresse. Les quatre îles sont maintenues au niveau d'alerte renforcée.***

CRISE

Principales restrictions à respecter PAR LES PARTICULIERS

- Interdiction d'arroser les **potagers** de 8h à 20h
- Interdiction d'arroser les **espaces verts, pelouses et massifs**
- Interdiction de remplir ou remettre à niveau les **piscines** y compris hors sol
- Interdiction de nettoyer les **façades, murs, toits, terrasses.**
- Interdiction de nettoyer **les bateaux**
- Interdiction de nettoyer les **véhicules**

ALERTE RENFORCÉE

Principales restrictions à respecter PAR LES PARTICULIERS

- Interdiction d'arroser les **potagers** de 8h à 20h
- Interdiction d'arroser les **espaces verts, pelouses et massifs** sauf pour les plantations de pleine terre de moins d'un an entre 20h et 8h
- Interdiction de remplir les **piscines** y compris hors sol sauf en cas de 1er remplissage ou de remise à niveau
- Interdiction de nettoyer les **façades, murs, toits, terrasses...**
- Interdiction de nettoyer les **véhicules** sauf dans les stations de lavage équipées de recyclage, pistes haute pression et programme ECO, et Sauf impératif sanitaire ou sécuritaire
- Interdiction de nettoyer les **bateaux**

En outre, il est demandé d'adopter un comportement quotidien solidaire dans les usages de la ressource en eau : chacun est ainsi invité à réduire autant que possible sa consommation en eau.

Consultez les informations et les arrêtés sur
www.morbihan.gouv.fr